

2023-2024

Championnats de Belgique

EVENT MANUAL



Photo ITU/Janos Schmidt



**BELGIAN
TRIATHLON**

1. GÉNÉRAL	3
2. CONDITIONS TECHNICO-SPORTIVES	3
3. SOUTIEN TECHNICO-SPORTIF	5
3. 1. TECHNICAL OFFICIALS	5
3. 2. CHRONOMÉTRAGE	5
4. INSCRIPTIONS.....	7
5. ACCUEIL, MARKETING ET PARTENAIRES	7
6. COMMUNICATION.....	7
7. PRESSE ET MÉDIA	8
8. PROTOCOLE CB.....	8
9. CONDITIONS SPÉCIFIQUES CB	9
9.1. CB CROSS DUATHLON/CROSS TRIATHLON.....	9
9.2. CB TRIATHLON JEUNES/DUATHLON JEUNES.....	9
9.3. CB TRIATHLON PAR ÉQUIPES.....	9
9.4. CB MIXED-RELAY.....	10
9.5. PARATRIATHLON.....	11
9.6. ABRÉVIATIONS – DÉFINITIONS.....	11
10. CONTACT	11

1. GÉNÉRAL

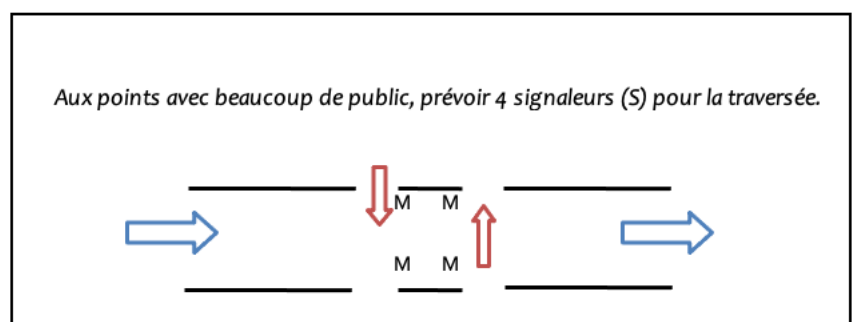
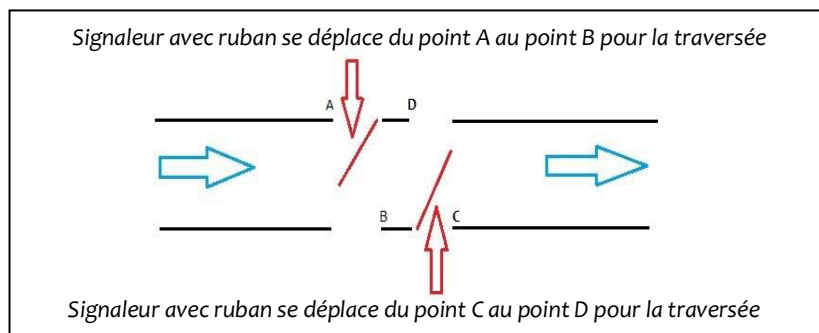
- a) Le Comité Local d'Organisation (CLO) est tenu de respecter le Règlement Sportif de la fédération belge de triathlon (Be3) et le règlement antidopage des différentes communautés. Il met tout en œuvre pour assurer la sécurité, la durabilité et le Fair-play.
- b) Le CLO a une structure organisationnelle transparente et documentée avec les différentes fonctions et responsabilités (communication, logistique, financières, inscriptions, ...)
- c) Le CLO envoie, coordonne et supporte tous les **aspects opérationnels** de l'évènement.
- d) Durant la préparation de l'épreuve, une **bonne communication et coopération** avec toutes les parties concernées comme Be3/ligue concernée, l'arbitre principal, le TD, les athlètes, les administrations, les partenaires, les sponsors et médias doit être d'application.

2. CONDITIONS TECHNICO-SPORTIVES

- a) **Demande** : avant la demande d'organisation (BID) d'un CB, le CLO transmet les informations de l'épreuve les plus détaillées possibles. Le calendrier doit être établi de manière à ce qu'aucune autre course ne se déroule pendant une course CB. Une exception peut être faite pour les LD ou MD (triathlon/duathlon complet ou demi). Les modifications apportées ensuite par le CLO seront signalées le plus rapidement possible au CRO pour avis. Par avis négatif ou problème plus sérieux, Be3 peut, sur avis de la Commission Nationale d'Organisation (National Organisation Commission : NOC), annuler l'attribution du CB.
- b) **Préparations** : Le jour de l'épreuve, avant le début des inscriptions, tous les collaborateurs du CLO connaissent leurs tâches et sont en mesure de les accomplir au mieux de leurs capacités (répartition des tâches documentées et envoyées au moins une semaine avant la course). Les remplaçants éventuels sont prévus ainsi que les situations d'urgence (par ex. forte chaleur ou mauvais temps), le matériel et les collaborateurs sont à leur poste, le site de l'épreuve est préparé et terminé, les bénévoles sont informés, le matériel technique est testé et opérationnel, toutes les procédures sont connues et opérationnelles.
- c) Sur le site de l'épreuve, il y a une **signalisation** claire et adéquate à tous les endroits stratégiques (secrétariat de l'épreuve, départ, aire de transition, arrivée, douches, local antidopage, parking, poste de secours, ...)
- d) Les collaborateurs du **secrétariat de l'épreuve** sont en nombre suffisant. Le secrétariat fonctionne correctement (contrôle strict de l'identité des athlètes), est efficace et propose des affiches claires avec entre autres départ/arrivée/différents parcours/ distances correctes/nombre de tours/ravitaillement et zone de propreté/box de pénalité/liste des participants/analyse de l'eau/température de l'eau (en collaboration avec le CRO et le TD)
- e) Toutes les **zones réservées aux athlètes** (départ/aire de transition/arrivée & accès autour de ces zones, box de pénalité ou boucle de pénalité, ... ou en résumé FOP = from secretariat up to medal ceremony) sont fermées au public et suffisamment surveillées par les collaborateurs du CLO.
- f) Dans la **zone de départ**, des toilettes sont prévues pour les athlètes. Pour les longues distances, des toilettes sont prévues dans chaque aire de transition ou en chemin sur le parcours.
- g) Le **parcours de natation** est balisé par des bouées qui sont clairement visibles et bien ancrées de façon à ce qu'aucune erreur de parcours ne soit possible ou que des athlètes puissent couper le parcours. Le parcours est suffisamment sécurisé sur et autour de l'eau (sauveteurs, plongeurs, bateaux) et la qualité de l'eau répond aux normes Européennes ([Eaux de baignade en Wallonie](#) [Eaux de baignade en Flandre](#)). Les athlètes ont un accès facile et sécurisé pour entrer et sortir de l'eau.
- h) Le **parcours vélo** est complètement fermé à la circulation, sécurisé (avec entre autres l'état des routes), balisé ou marqué et un signaleur/policier à chaque carrefour. Un véhicule avec un drapeau rouge ouvre la course et un véhicule avec un drapeau vert ferme le parcours après le passage du dernier athlète. Le nombre de tours vélo est clairement indiqué et les passages sont contrôlés (chronométrage). Les véhicules qui seront présents sur le parcours vélo doivent être soumis à

l'approbation du TD à l'avance.

- i) **L'environnement local** (habitants, agriculteurs, touristes, compagnies de bus, ...) est prévenu. Une déviation est prévue ou les signaleurs peuvent indiquer une route alternative sécurisée.
- j) Le **parcours à pied** est séparé du parcours vélo, sécurisé, délimité, marqué et avec signaleur/policié aux carrefours le nécessitant.
Le nombre de tours de course à pied est clairement indiqué et les passages sont contrôlés (manuellement ou par chronométrage).
- k) L'**aire de transition** est suffisamment grande avec un système de qualité pour attacher les vélos (pas de palettes en bois). L'athlète doit obligatoirement apporter une boîte en plastique. L'organisation fournira des sacs en plastique numérotés dans la première zone de transition (natation - vélo) si deux zones de transition sont utilisées. L'organisation fournira au moins 10% (du nombre d'athlètes inscrits) de boîtes supplémentaires si des boîtes sont oubliées par les athlètes. Dimension => Ref Règlement sportif Be3 §7.1(c) et numérotation visible à l'endroit où l'athlète est positionné mais également une numérotation en-tête en début de ligne. Il y a une signalisation claire de l'entrée, la sortie et, si d'application, du box de pénalité et des toilettes. Une zone spécifique et séparée est prévue pour le matériel des athlètes non autorisé dans l'aire de transition.
La surveillance de cette (ces) zone(s) est de la responsabilité du CLO.
- l) Le CB est l'événement principal de la journée et le programme de la journée est fait de telle manière qu'aucune autre épreuve n'influence le **déroulement** du CB.
- m) Le parcours est attractif pour les athlètes et l'épreuve est facile à suivre pour le **public**.
Pour cela, le flux des spectateurs doit être géré avec des passages doubles aux points stratégiques (voir illustration) et des signaleurs compétents.



- n) La **zone d'arrivée** est le lieu principal de l'épreuve et il faut accorder une attention aussi bien aux athlètes (espace délimité et ravitaillement en quantité), aux spectateurs, aux invités, à la presse et aux collaborateurs dont le chronométreur et les arbitres (Technical Official : TO).
- o) Sur le site de l'épreuve, il doit y avoir suffisamment de **poubelles et/ou sacs poubelles** ainsi qu'une **Zone de propreté sur le parcours vélo**. L'utilisation de zones de jet de déchets sur le parcours de cyclisme et de course à pied est recommandée comme mesure écologique. Ces zones doivent être clairement reconnaissables comme telles.
- p) **Le box de pénalité est prévu** si la discipline le prévoit.
- q) Pour le check-in et le box de pénalité, une **tente est prévue pour le(s) TO's**.
- r) Le local pour contrôle anti-dopage est aménagé selon le règlement de l'ONAD (dopage.be, dopinglijn.be).
- s) Un plan de sécurité avec les services médicaux (poste de secours et ambulance) est centralisé mais aussi immédiatement disponible sur le parcours de l'épreuve. Routes d'évacuation et parcours sont discutés avant l'épreuve et connus des personnes concernées.
- t) **Parking, douches, vestiaires et toilettes sont prévus en suffisance** près du site de l'épreuve.
- u) **Le service aux athlètes doit être irréprochable**, conforme au niveau de la compétition, se traduisant entre autres par des aménagements mais aussi un service de soutien (infos, possibilité de reconnaître le parcours, médical, matériel, ...) et un souvenir unique de l'événement (par exemple : trophée, photo, accessoires de triathlon, ...).
- v) Pour les représentants Be3 (VIP) repris ci-dessous, une **restauration** sera prévue (lunch paquet et 2 boissons minimum). En cas de présence de plus de 6 heures sur le site, un deuxième repas est également prévu.
 - TO's et leurs motards
 - Chronométreurs Be3
 - Photographe Be3 si délégué

3. SOUTIEN TECHNICO-SPORTIF

- a) Be3 désignera le TD, le CRO et l'ACRO, et la ligue concernée fournira les Technical Officials (TO) et le chronométrage électronique le jour de l'épreuve. Les coûts des TO's et chronométrage sont déterminés par la ligue concernée.

3. 1. TECHNICAL OFFICIALS

- a) Le TD et/ou le CRO sont les représentants Be3 qui collaborent avec le CLO à la préparation technico-sportive du CB.
Ces personnes reçoivent toutes les informations et effectuent également une prospection sur place.
- b) Les tâches des TO's et du CRO le jour de l'épreuve sont reprises dans le règlement sportif de Be3.

3. 2. CHRONOMÉTRAGE

- a) A condition que le CLO livre une liste complète et à temps, le chronométrage assure le bon traitement des résultats qui seront immédiatement disponibles à l'arrivée des athlètes, après validation du CRO.

4. INSCRIPTIONS

- a) Les inscriptions pour le CB s'effectuent avec le module de la ligue concernée.
- b) Le **nombre maximum d'athlètes par CB et les temps limites** doivent être définis avant le début des inscriptions en concertation avec la ligue concernée et le CRO désigné.
- c) Les inscriptions sont clôturées au minimum 6 jours avant le CB.
- d) **Les athlètes suspendus** (dopage ou autres infractions) ne sont pas acceptés.
- e) **CB open ou fermés :**
 - Fermés : le CB de Triathlon Distance Sprint et Triathlon Standard Distance sont des épreuves uniquement accessibles aux athlètes avec une licence en cours de validité.
 - Open : les autres CB peuvent être organisés comme des épreuves open, avec une période d'inscription prioritaire de minimum 3 mois à partir du début des inscriptions pour les athlètes avec une licence valable. La période d'inscription prioritaire ne peut se terminer avant le 31 mars de l'an X¹.

5. ACCUEIL, MARKETING ET PARTENAIRES

- a) Le CLO se charge de :
 - L'accueil des VIP et l'espace VIP ;
 - 8 tickets pour les délégués Be3. Ces tickets, le programme du jour et le plan du site sont envoyés au minimum 1 mois avant l'épreuve au secrétaire général de Be3 ;
 - Un **bon marketing** de l'évènement. Grâce à divers partenariats avec les pouvoirs publics et sociétés partenaires, les revenus commerciaux peuvent être augmentés de manière significative par rapport aux coûts. Tous les bénéfices sont pour le CLO.
- b) Les **partenaires de Be3** peuvent être présents (affichage, ...) sur le site de l'épreuve, ceci sera décidé dans la convention du CB.

6. COMMUNICATION

- a) Le nom "**Championnat de Belgique [discipline officielle] [année]**" et le logo Be3 apparaissent sur toutes les communications du CLO. Le droit de l'utilisation de la dénomination officielle débute lors de la signature de la convention entre les différentes parties jusqu'à la fin de l'année X.
- b) Le CLO a **un site internet clair** avec les informations importantes en français et néerlandais : inscription & listes de départ, briefing de l'épreuve, localisation de l'épreuve et parcours, temps limites par discipline, programme du jour (inclus les horaires du check-in & reconnaissance du parcours), informations pratiques pour spectateurs et données des personnes de contact.
- c) La structure, la mise en page et le contenu des informations techniques de la compétition sur le site web sont communiqués au TD. Ce n'est qu'après l'approbation du TD qu'un programme du jour, un programme de compétition ou un parcours peuvent être publiés. La publication des températures de l'eau n'est pas autorisée sans l'approbation du TD.

¹ Durant la saison d'hiver, en concertation avec Be3, des exceptions sont possibles

- d) La communication de l'épreuve (briefing, signalisation, messages au secrétariat de l'épreuve) est prévue en français et néerlandais ou se fait au moyen de mots reconnaissables et "universels" (par exemple exit pour sortie/uitgang).
- e) Les briefings dans les 2 langues sont, après approbation du TD, envoyés 14 jours avant l'épreuve à tous les participants et Be3, CRO et ligues.

7. PRESSE ET MÉDIA

Le CLO s'occupe de:

- La **promotion** durant les mois de préparation de l'épreuve, via médias sociaux, presse et si possible la télévision ;
- En plus d'un site internet mis à jour avec les informations nécessaires, également un compte "live" sur les **médias sociaux** (Facebook, Twitter, Snapchat, ...) où la promotion est faite avant mais également le jour de l'épreuve avec des mises-à-jour régulières avec photos, vidéos, nouvelles, ... ;
- Les **accréditations** nécessaires pour la presse, médias (nombre en fonction de la sécurité et du bon déroulement de l'épreuve²), photographe Be3 et les VIP (représentants Be3, sponsors, ...) avec un contrôle strict lors de l'accès aux zones réservées aux athlètes. Une liste des accréditations (avec nom, fonction et média) est disponible pour le CRO, au plus tard, une heure avant l'épreuve.
- En fonction de la tâche, de la fonction ou de l'accréditation, un plan d'accès sera établi. Les VIP n'ont pas leur place dans une zone d'arrivée ou de transition. La presse doit avoir accès aux zones cruciales sans interférer avec la course. En principe, les athlètes ont libre accès à l'ensemble de la zone de course. Les membres du personnel sont affectés par groupes ayant accès et autorité dans leur zone. Le plan de mobilité et d'accès et le programme de suivi pendant la compétition doivent être soumis à l'avance et approuvés par le TD.
- Les speakers doivent diffuser des informations bilingues

8. PROTOCOLE CB

a) Le CLO s'occupe de :

- La cérémonie protocolaire (médailles et maillots de champion national) rapidement après le CB (après approbation des résultats par le CRO) avec podiums de toutes les catégories officielles. Les catégories et conditions pour les titres sont mentionnées dans le règlement sportif de Be3 (Chapitre 20)
- La coordination de la cérémonie, après concertation avec le délégué de Be3. Les maillots de Champion de Belgique sont remis par le délégué Be3, les autres prix sont distribués par le délégué Be3 et le CLO (sponsors, représentants locaux, ...).
- Toutes les dispositions logistiques nécessaires pour la cérémonie :

² Le nombre de motos supplémentaires sur le parcours de l'épreuve, hors motos pour TO's et drapeau vert, est déterminé en concertation avec le CRO.

- Podium central – éventuellement accessible en chaise roulante si nécessaire ;
 - Podium avec 3 marches pour les lauréats avec la visibilité du titre de CB, des sponsors du CLO et le logo Be3 en arrière-plan ;
 - Devant le podium, espace suffisant pour les représentants de la presse ;
 - Speaker met en avant l'organisation (bénévoles, sponsors) et les athlètes ;
 - Installation musicale et sonore, avec entre autres l'hymne national pour la remise des prix des podiums scratch dames/hommes.
- b) Le CRO approuve les résultats et les podiums du CB.
- c) Be3 s'occupe de :
- Les médailles des podiums et les maillots de champion de Belgique (Ref : règlement sportif national §18).
 - Un ou deux délégués qui aident à la remise des prix durant la cérémonie.

9. CONDITIONS SPÉCIFIQUES CB

9.1 CB CROSS TRIATHLON/CROSS DUATHLON

- a) Les parcours vélo et course à pied sont composés chacun au minimum de 70% offroad.

9.2. CB TRIATHLON JEUNES/DUATHLON JEUNES

- a) Par série ou sexe, les dossards sont de couleurs différentes.
- b) La grille des prix est uniquement obligatoire pour Jeunes A et Juniors. Pour Jeunes C et B, pour le moins un beau prix en nature.

9.3. CB TRIATHLON PAR ÉQUIPES

- a) Procédure d'inscription :
1. Il y a une première période prioritaire pour les équipes avec tous les membres du même club et en ordre de licence.
Cette période d'inscription prioritaire dure au minimum un (1) mois et se termine au plus tôt le 31 janvier de l'année X. Durant cette période, un club peut inscrire au maximum 3 équipes hommes/mixtes et 2 équipes dames.
 2. Une deuxième période pour équipes mixtes avec tous les membres du même club et en ordre de licence.
Cette période d'inscription prioritaire dure au minimum un (1) mois et se termine au plus tôt le 1^{er} mars de l'année X.
S'il y a encore des places libres, le nombre d'équipes par club peut aller jusqu'à 7.
 3. Si après les première et deuxième périodes d'inscription des places sont encore disponibles, les inscriptions sont ouvertes à tout le monde.
- b) Le secrétariat de l'épreuve prévoit une feuille par équipe avec la composition de celle-ci que le capitaine d'équipe signera avant le départ.
- c) Un quart d'heure avant le départ, une photo de chaque équipe avec l'équipement officiel visible

(pas de combinaison de natation).

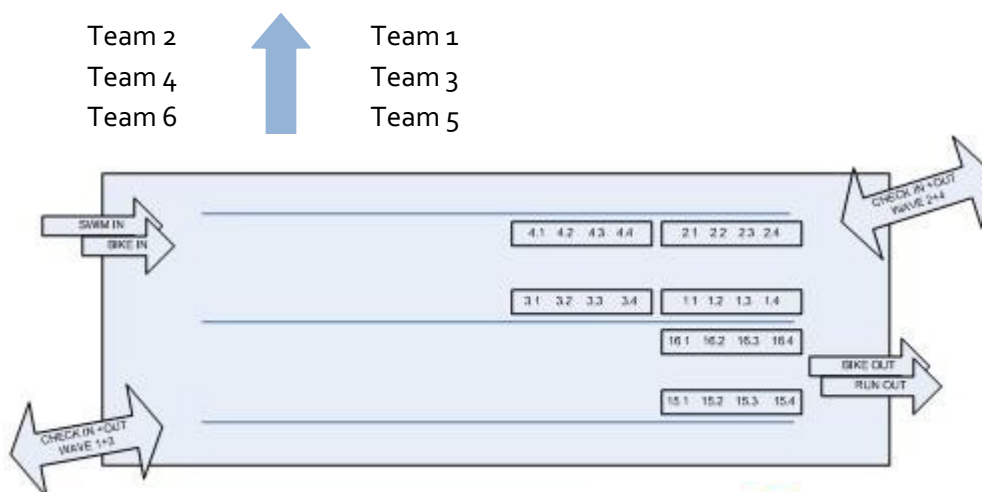
d) L'aire de transition et l'aire d'attente se situent près du départ de natation.

e) Présence d'un box de pénalité ou boucle de pénalité en concertation avec le CRO.

9.4. CB MIXED-RELAY

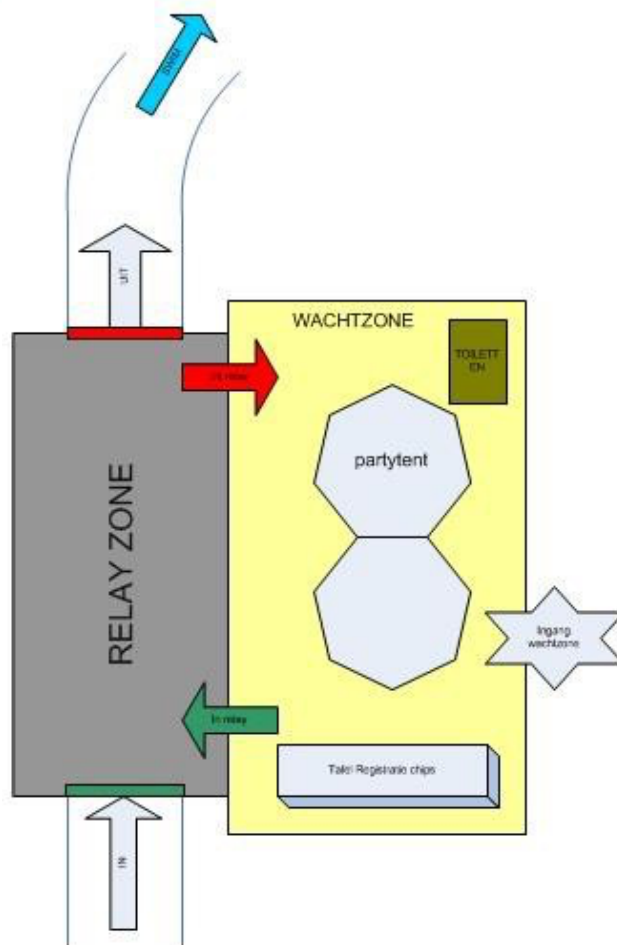
a) Voir 9.3: de (a) jusque (e).

b) Dans l'aire de transition, les membres de chaque équipe sont ensemble. Equipe 1 se trouve au plus près de la sortie. Les numéros d'équipes sont en ordre croissant en quinconce. (Voir figure)



c) La zone d'attente :

- Se trouve parallèle et immédiatement à côté de la zone de relais et possède une seule entrée et une seule sortie (voir figure). L'accès à la zone de relais est contrôlé par le TO ;
- L'espace est suffisant (pour x-athlètes & coaches), délimité et gardé afin que seuls les athlètes, coaches, officiels et organisateurs aient accès. En concertation avec le CRO, le CLO détermine les heures d'accès pour les athlètes et les coaches ;
- Est l'emplacement où les athlètes reçoivent le chip pour l'épreuve où celui-ci est ensuite rendu ;
- Possède un ravitaillement pour les athlètes en attente ou arrivés ;
- Possède des toilettes et un espace



de stockage pour les vêtements
restant (par exemple des sacs
plastique numérotés par team).

- d) La zone de relais :
- Est suffisamment grande (au moins 15 x 4m, en fonction du nombre de teams) et délimitée ;
 - Les athlètes arrivés sont immédiatement dirigés vers la sortie (zone d'attente).
- e) Les dossards sont établis par team, par exemple 1¹ – 1² – 1³ – 1⁴. Chaque team reçoit un badge pour le coach qui donne accès à la zone d'attente.
- f) La vague suivante démarre si tous les athlètes de la vague précédente ont terminé.

9.5. PARATRIATHLON

- a) Les distances pour ce CB sont le Sprint : 750m/20km/5km.
- b) Le CB est organisé pour toutes les catégories concernées (PT 1 jusqu'à PT 5, Voir TRI Competition Rules).

9.6. ABRÉVIATIONS – DÉFINITIONS

CB: Championnat de Belgique

Be3: Belgian Triathlon

CRO: Chief Race Official ou arbitre principal

FOP: Field of Play ou site de l'épreuve

LF3: Ligue Francophone de Triathlon

CLO: Comité local d'organisation, inclus tous les collaborateurs/bénévoles de l'organisation de l'épreuve.

ONAD: organisation nationale antidopage

Chronométrage Be3: Chronométrage LF3 ou, fournir l'opérateur et le matériel (puces & émetteurs)

TD: Délégué Technique (Technical Delegate)

TO: Technical Official ou arbitre

3VL: Triatlon Vlaanderen

WADA: World Anti Doping Agency

10. CONTACT

Belgian Triathlon (Be3)

Att. Secrétaire général

Luchthavenlaan, 27

1800 Vilvoorde

secretary.general@triathlon.be

